

SAINT-THURIEN, le 28 juin 2025

## CONVOCATION

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que le Conseil Municipal se réunira à la Mairie de SAINT-THURIEN le

**Mercredi 9 juillet 2025 à 18 h.30**

Ordre du jour :

- 1°) Initiation à la langue bretonne à l'école – année 2025-2026,
- 2°) Examen d'une demande de subvention 2025,
- 3°) Adhésion au SITC,
- 4°) Entrée au capital de la SPL « Destination Quimperlé les Rias »,
- 5°) Modification des durées d'amortissement,
- 6°) Quart d'heure de libre expression.

Comptant sur votre présence, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,  
Christine KERDRAON.

### Séance du 4 juin 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-huit juin, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Madame Christine KERDRAON, Maire.

Etaient présents : Françoise GOLIES, Nicolas LE NAOUR, Fabienne LE GALL, Flore MEFORT, Stéphanie NOUAILLE-DEGORCE, Cédric JAULNEAU, Stéphane POIRIER et Guillaume LOUVET.

Absents excusés : Bruno JAFFRE (a donné pouvoir à Nicolas LE NAOUR), Michel CHARPENTIER (a donné pouvoir à Françoise GOLIES), Francine TAMIC (a donné pouvoir à Flore MEFORT) et Elodie PEINTUREAU (a donné pouvoir à Guillaume LOUVET).

Absent : Laurent MINTEC.

Secrétaire de séance : Guillaume LOUVET.

Secrétaire auxiliaire : Hélène THIEC

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

## Délibération du Conseil Municipal

\*\*\*\*\*

### **Objet : Service intercommunal de Travaux communaux et communautaires** **Convention du service commun**

Par arrêté du Préfet du Finistère en date du 15 septembre 2016, la fusion du Syndicat Intercommunal de Travaux communaux avec Quimperlé communauté a été actée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017. Actuellement 13 communes sont adhérentes au service commun, géré par Quimperlé communauté.

Le Service Intercommunal de Travaux Communaux et Communautaires (SITC) est habilité à effectuer tous travaux de voirie, les réseaux divers, les petits travaux de maçonnerie que les communes et la communauté lui confient.

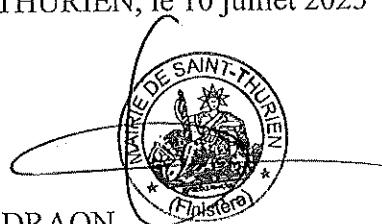
A compter du 1<sup>er</sup> aout 2025, le périmètre du SITC est modifié, en raison de la demande d'adhésion de 2 nouvelles communes, Saint-Thurien et Bannalec. 15 communes seront ainsi adhérentes au service commun : Arzano, Baye, Clohars-Carnoët, Guilligomarc'h, Le Trévoix, Locunolé, Mellac, Moëlan Sur Mer, Querrien, Quimperlé, Rédéné, Riec Sur Bélon, Tréméven, Bannalec, Saint Thurien, ainsi que Quimperlé communauté.

La convention du service commun doit être modifiée en conséquence.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve l'adhésion des communes de Bannalec et Saint Thurien au service commun,
- approuve la convention du service commun « service intercommunal de travaux communaux et communautaires » dont il a pris connaissance,
- autorise le Madame le Maire à signer ladite convention avec Quimperlé communauté, ainsi que tous documents afférents.

Fait à SAINT-THURIEN, le 10 juillet 2025  
Le Maire,



Christine KERDRAON.